



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*SPACE se réserve le droit de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment.*

*Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site Internet : <https://academy.space-aero.org/>*

### 1. Présentation

SPACE Academy est un organisme de formation professionnelle continue dont le siège social est établi Campus Millénials, Bâtiment Alvé 1, Impasse Louis Pueyo, 31700 Blagnac. A ce titre, SPACE développe et dispense des formations en présentiel et distanciel intra et inter-entreprises à destination des entreprises de la filière aéronautique (pouvant relever de la formation professionnelle continue conformément aux articles L.6313-1 et suivants du Code du travail.).

SPACE ACADEMY en qualité d'organisme de formation, a effectué une déclaration d'activité auprès de la DREETS sous le n° 73310519531.

### 2. Définitions

Formation inter-entreprises :

Formation disponible au catalogue SPACE et réalisée dans nos locaux, dans les locaux d'un des Clients inscrits ou dans les locaux mis à disposition par le Client ou par SPACE.

Formation Intra entreprise :

Formation réalisée pour le compte d'un Client, réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans les locaux mis à disposition par le Client ou par SPACE.

Formation en présentiel : participants et formateur présents physiquement dans une même salle, en face à face.

Formation en distanciel : connexion à distance du formateur et/ou des autres participants, via un lien informatique. Les formations à distance sont réalisées avec les outils informatiques ZOOM PRO / TEAMS...

Formation blended : le parcours de formation comprend des séances mixtes : présentiel, distanciel...

Formation en e-learning : ce type de formation est accessible depuis une plateforme en ligne, ce qui permet à ses apprenants d'être accessible partout, à distance, en toute autonomie, et lorsqu'ils le souhaitent.

### 3. Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur les conditions générales d'achat.

#### 3.1 Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions sur les formations inter peuvent être réalisées à partir du site internet, du bulletin d'inscription ou au travers des échanges mails ou téléphoniques avec le client.

Les inscriptions sur les formations intra se font au travers des échanges avec le client.

Les prérequis sont contrôlés en amont par le client (via le service qui gère les inscriptions aux formations).

Les inscriptions aux modules dispensés en e-learning ouvrent des droits d'accès à la plateforme de connexion sur une période de 4 semaines consécutives minimum, pour permettre à chaque apprenant d'effectuer son parcours à son propre rythme.

### 4. Documents contractuels

SPACE fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à SPACE un exemplaire signé portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est remise en main propre à chaque participant à l'issue de la formation en présentiel. Un certificat de réalisation numérique est envoyé par mail aux participants à l'issue d'une formation à distance. Une attestation d'assiduité peut être adressée au Client sur demande.

### 5. Acceptation et conditions financières

L'acceptation de SPACE étant conditionnée par le retour de la convention signée par le Client, SPACE se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le Client jusqu'à réception de celle-ci.

Les factures sont émises à l'issue de la formation selon les termes de la convention co-signée citée ci-dessus. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations et sont entièrement à la charge des participants.

Formations e-learning :

A réception de la convention signée, SPACE transmet à l'adresse électronique du/des apprenants un lien individuel leur offrant un droit d'accès au(x) module(s) e-learning (via la création d'un Login et mot de passe personnel). Une facture est établie et adressée

au Client dès l'ouverture par SPACE des comptes apprenants permettant l'accès au(x) module(s). Cette facturation est due indépendamment de l'utilisation de la plateforme par l'apprenant, du temps passé en formation ou de l'achèvement de celle-ci.

#### Remplacement d'un participant :

SPACE offre au Client la possibilité de remplacer gratuitement un participant jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

#### Ouverture d'une session de formation :

SPACE se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation pour des raisons pédagogiques au plus tard trois semaines avant la date prévue, et sans limitation de délai en cas de force majeure et ce sans indemnité à verser.

### **5.1 Spécificités des formations Inter-entreprises**

#### Absence, Report, Substitution et Conditions d'annulation :

La substitution d'un stagiaire par un autre dans la même promotion peut être envisagée à tout moment, sans frais supplémentaire, sauf avis exprès spécifique.

Toute absence, annulation, demande de report par le Client doit être communiquée à SPACE par écrit.

En cas d'absence, de report ou d'annulation communiqué entre 21 et 10 jours avant la formation, un forfait de 50% du montant total par stagiaire sera facturé au client.

En cas d'absence, de report ou d'annulation communiqué moins de 10 jours avant la formation, un forfait de 100% du montant total par stagiaire sera facturé au client.

### **5.2 Spécificités des formations dispensées gratuitement à l'attention des membres adhérents de SPACE**

#### En cas d'absence, report ou d'annulation par le Client :

Bien que gratuite pour les participants, la prestation représente un coût.

En cas d'absence, de report ou d'annulation communiqué entre 21 et 10 jours avant le début de la formation, une première pénalité s'applique : se référer à votre convention.

En cas d'absence, de report ou d'annulation communiqué moins de 10 jours avant le début de la formation, une autre pénalité s'applique : se référer à votre convention.

### **5.3 Spécificités des Formations intra entreprise**

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par SPACE. Une fois validée par le Client, elle donnera lieu à l'émission d'une convention de formation correspondante adressée par SPACE au Client et retournée signée par celui-ci à SPACE. Après négociation avec le client, les frais de déplacement éventuels des formateurs feront l'objet (ou pas) d'une refacturation.

Absence, Conditions d'annulation et de report : toute absence, annulation, demande de report d'une inscription ou d'une formation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour les formations en intra-entreprise, toute commande annulée ou reportée dans les trois semaines précédant la date de démarrage sera facturée intégralement.

SPACE se réserve la possibilité de reporter une session de formation au plus tard trois semaines avant la date prévue pour des raisons pédagogiques ou logistiques, et sans limitation de délai en cas de force majeure.

### **5.4 Spécificités des formations en e-learning :**

#### Usage strictement personnel

Un seul compte pourra être créé par apprenant qui s'engage par conséquent à utiliser la Plateforme personnellement ou supporter l'entière responsabilité de toute utilisation qui sera faite de son compte. L'apprenant est par ailleurs responsable du maintien de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et reconnaît expressément que toute utilisation de la Plateforme depuis son compte sera réputée avoir été effectuée par lui-même.

Dans l'hypothèse où l'apprenant constaterait que son compte a été utilisé à son insu ou par une personne non habilitée, il s'engage à en avvertir SPACE dans les plus brefs délais et lui reconnaît le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Une assistance technique et pédagogique est mise à disposition des participants tout au long de la formation. Pour toute question ou difficulté liée à l'accès, à l'utilisation de la plateforme ou au contenu pédagogique, vous pouvez contacter notre support à l'adresse suivante : [training@space-aero.org](mailto:training@space-aero.org) (réponse sous 72 heures ouvrées). Référent pédagogique et administratif : Jessica Alix.

#### Modalités de Formation

SPACE est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par SPACE. SPACE met à disposition du Client des espaces digitaux dédiés.

La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site Internet de SPACE, ainsi que via toute documentation mise à sa disposition.

A l'issue de la Formation, SPACE délivrera par e-mail, à l'adresse préalablement renseignée par l'apprenant lors de son inscription, les documents relatifs à son suivi et, notamment, le certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la Formation et l'évaluation obtenue, le cas échéant.

Absence, Conditions d'annulation et de report : toute absence, annulation, demande de report d'une inscription ou d'une formation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas de non-démarrage/non connexion ou de parcours non terminé durant la période allouée : 100% du montant total du stagiaire figurant sur le programme joint sera facturé.

En cas de report avant la date de démarrage, aucun frais ne sera appliqué.

En cas d'absence, report ou annulation communiqué entre 21 jours et 10 jours avant le démarrage : 50% du montant total du stagiaire figurant sur le programme joint sera facturé.

En cas d'absence, report ou annulation communiqué moins de 10 jours avant le démarrage : 100% du montant total du stagiaire figurant sur le programme joint sera facturé.

En cas de demande de prolongation de la formation après la date de fin : 70 euros HT de frais seront facturés.

#### Hébergement

SPACE s'engage à assurer, dans les termes d'une obligation de moyens, l'hébergement des comptes et de tout contenu publié par les Clients sur leur compte conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, sur ses propres serveurs ou par un prestataire d'hébergement professionnel, exerçant son activité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, et notamment présentant les garanties suffisantes au regard des obligations du Règlement Général sur la protection des données à caractère personnel (« RGPD »).

#### Garantie de niveau de services

SPACE s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyen, à assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès à la Plateforme. A ce titre, SPACE fera ses meilleurs efforts pour maintenir un accès continu à la Plateforme sauf cas de force majeure, élément extérieur à son contrôle ou opération de maintenance.

Eu égard à la complexité d'internet, l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, l'afflux à certaines heures, aux différents goulots d'étranglement sur lesquels SPACE n'a aucune maîtrise, SPACE ne saurait être tenue pour responsable :

- (1) des vitesses d'accès à ses serveurs,
- (2) des ralentissements externes à ses serveurs,
- (3) des mauvaises transmissions dues à une défaillance ou à un dysfonctionnement de ces réseaux.

En cas de nécessité, SPACE se réserve la possibilité de limiter ou de suspendre l'accès à la Plateforme pour procéder à toute opération de maintenance et/ou d'amélioration. Dans cette hypothèse, SPACE s'engage à informer à l'avance les Clients, par tout moyen utile, de ces opérations de maintenance et/ou d'amélioration notamment par message informatif général sur la page d'accueil de la Plateforme.

#### Responsabilité

SPACE s'engage à ce que les Formations proposées soient conformes à la description qui en est faite sur son site internet ou sur tout support pertinent.

Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

La responsabilité de SPACE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

#### Données personnelles

Les données à caractère personnel du Client font l'objet d'un traitement informatique par SPACE agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel du Client sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés gratuitement par email à l'adresse suivante : [training@space-aero.org](mailto:training@space-aero.org)

En cas d'exercice du droit d'opposition et du droit d'oubli, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

## **6. Prix et règlements**

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en entier. SPACE se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

La réception du bulletin d'inscription complété et validé par tout représentant dûment habilité du Client, déclenche, avant le démarrage confirmé de l'action, l'envoi d'une convention de formation et implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et

sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par SPACE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Les factures sont payables en euros, à échéance indiquée sur la facture, sans escompte et à l'Ordre de SPACE AERO.

### **6.1 Règlement par un OPCO**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription, son devis ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si SPACE n'a pas reçu la notification d'accord de prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif qu'il soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et facturé du montant correspondant.

### **6.2 Conditions de règlement :**

Sauf convention contraire, les règlements s'effectueront aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client au plus tard à l'échéance indiquée sur la facture.
- Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal et traite.
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, SPACE pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 Code du Commerce et D441-5 Code du Commerce.

SPACE se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur justification lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ces montants.

SPACE aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à SPACE.

### **7. Refus de commande**

Dans le cas où un Client passerait une commande à SPACE, sans avoir procédé au paiement de la (ou des) commande(s) précédente(s), SPACE pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### **8. Limitations de responsabilité de SPACE**

La responsabilité de SPACE ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, toute cause étrangère à SPACE.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de SPACE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de SPACE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas la responsabilité de SPACE ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Le stagiaire reste responsable, durant toute la durée de la session de formation, vis-à-vis des tiers et de SPACE. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.

### **9. Force majeure**

SPACE ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit : outre ceux habituellement reconnus par le droit du travail sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou les conflits sociaux internes ou externes à SPACE, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail, ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SPACE.

## **10. Propriété intellectuelle**

SPACE et/ou ses partenaires en charge de l'animation de la formation demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle des formations qu'elle propose à leurs Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisé par SPACE pour assurer les formations, demeure la propriété exclusive de SPACE et/ou de ses partenaires en charge de l'animation de la formation.

A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de chez le Client, sans accord exprès de SPACE.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L.122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, SPACE demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

## **11. Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

SPACE s'engage à ne pas communiquer à des tiers, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client.

## **12. Communication**

Le Client autorise expressément SPACE à mentionner son nom, son logo, et à faire mention à titre de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

## **13. Informatique et libertés : Protection des données à caractère personnel**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à SPACE en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de SPACE pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Ce droit est exerçable en faisant une demande par email [training@space-aero.org](mailto:training@space-aero.org) ou par courrier adressé à SPACE.

## **14. Personne en situation de handicap**

SPACE s'engage à faire appel à une structure extérieure spécialisée : prestataire référente handicap externalisée : ATOUT CAP Toulouse (06 10 45 56 15) pour mettre en place :

- Les modalités d'accueil d'une ou de plusieurs personnes en situation de handicap dans ses formations si cela est possible.
- Les spécificités pédagogiques à mettre en place pour répondre au handicap si cela est possible.

Pour cela, le client doit communiquer toutes les informations nécessaires à la prise en charge du handicap dès le bulletin d'inscription et à minima 3 semaines avant le démarrage de la formation.

## **15. Sécurité et règlement**

SPACE demande aux participants, qui sont en formation dans ses locaux ou dans des locaux mis à disposition par SPACE, de respecter les consignes de sécurité incendie, sanitaire, de secours et d'évacuation mises en place et affichées dans ces espaces.

Toutes les personnes qui suivent une formation délivrée par SPACE s'engagent à respecter le règlement intérieur en vigueur dans les locaux qui les accueillent en formation.

## **16. Renonciation**

Le fait, pour SPACE, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **17. Dispositions générales**

**17.1** Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de SPACE.

**17.2** Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée.

**17.3** Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

**17.4** SPACE est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des Formations. Toutefois, SPACE demeure seule responsable à l'égard du Client.

**18. Droit applicable – Attribution des compétences**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et SPACE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable, et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Toulouse, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défenseurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de SPACE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Les présentes Conditions Générales V04 sont entrées en vigueur le 01/08/2026.